



Mairie de Sainte-Radegonde

1 Place de la Mairie
12850 Sainte-Radegonde

☎ 05 65 42 46 00
✉ mairie-steradegonde@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE – RADEGONDE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Jardin du Presbytère, sous la présidence de Madame Laurence **PAGÈS-TOUZÉ**.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2025

Etaient présents Mme et M. les conseillers municipaux (16) : M. **BLANCHET** Alain, M. **BOUSCARY** Jean-Paul, Mme **DELMAS** Véronique, M. **DHERS** Alain, Mme **FRAYSSE-GAYRAUD** Sabine, M. **GAILLAC** Sébastien, Mme **LAGARDE** Régine, Mme **LEBLOND** Monique, M. **MENDAILLE** Henri, Mme **NAVAS** Monique, M. **NICOD** Philippe, Mme **PAGÈS-TOUZÉ** Laurence, Mme **ROCACHER** Pauline, M. **ROGER** Jean-Pierre, M. **SOULIÉ** Anthony, Mme **VIGOUROUX** Christine.

Absents excusés (3) : M. **FERNANDEZ** Bernard a donné procuration à Mme **VIGOUROUX** Christine, Mme **DE BANCAREL** Catherine a donné procuration à Mme **LAGARDE** Régine, M. **MARTY** Rémy a donné procuration à M. **ROGER** Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur **DHERS** Alain.

I – Approbation du procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 23 janvier 2025

Le procès-verbal ne soulevant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

II – Décision du Maire

NUMEROS	DATE DE L'EXAMEN	OBJET	DÉCISIONS
2025-003	06/02/2025	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - BI n° 167, 169, 170 Bajaguet	Décision du Maire

III - Approbation du Compte financier unique 2024 – Budget principal – n° 20250306-01

Madame le Maire rappelle que le CFU est devenu à partir de 2024, la norme de présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire et Monsieur Henri **MENDAILLE** présentent le Compte Financier Unique du budget principal.

Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal. Monsieur Henri MENDAILLE, Adjoint au Maire, a mis au vote le Compte Financier Unique pour l'année 2024.

	DEPENSES	RECETTES (sans fonctionnement et investissement reportés)	RESULTAT
FONCTIONNEMENT EN €	1 184 075.55	1 589 259.83	405 184.28
INVESTISSEMENT EN €	724 203.71	87 229.14	- 636 974.57
TOTAL	1 908 279.26	1 676 488.97	- 231 790.29
RESTES A REALISER (INVESTISSEMENT)	575 707.78	0	575 707.78

Le Conseil Municipal après discussion et avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Sainte-Radegonde.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

IV - Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget principal – n° 20250306-02

Le Compte Financier Unique présente l'exécution du budget de l'exercice 2024 tel qu'il résulte des décisions budgétaires (budget primitif et décisions modificatives) adoptées à cet effet. Il permet tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice qui peuvent faire apparaître soit un excédent soit un déficit.

Monsieur Henri MENDAILLE présente à l'assemblée l'affectation du résultat ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	405 184.28 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 467 817.71 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	3 873 001.99 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	377 046.90 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-575 707.78 €
Besoin de financement F	=D+E -198 660.88 €
AFFECTATION = C	=G+H 3 873 001.99 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	198 660.88 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	3 674 341.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

En recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 3 674 341.11 €.

En recettes d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 198 660.88 €.

En recettes d'investissement, au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » pour un montant de 377 046.90 €.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 dans le budget principal 2025.

V - Versement de la participation financière SIVU RPE (Relais Petite Enfance) – n° 20250306-03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU RPE a élaboré le budget primitif dont les charges de fonctionnement 2025 sont estimées à :

- 125 268.22 € pour la partie RPE (Relais Petite Enfance)
- 65 000.00 € pour la partie CTG (Convention Territoriale Globale)

Le budget primitif fait apparaître une participation de la CAF et de la MSA.

Il est demandé aux quatre communes membres du SIVU une participation financière identique de :

- 7 500 € pour la partie RPE
- 3 750 € pour la partie CTG.

Madame le Maire rappelle la délibération prise le 23 janvier 2025 pour le versement anticipé de la subvention pour la partie RPE d'un montant de 7 500 €.

Madame le Maire propose le versement de la subvention pour la partie CTG d'un montant de 3 750 €.
La dépense sera imputée au chapitre 65, article 65568 du BP 2025.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la répartition financière décrite ci-dessus.

AUTORISE le versement de la participation financière pour la partie CTG pour un montant de 3 750 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

VI - Aide aux travaux de réhabilitation dans le cadre du dispositif « PIG » - n° 20250306-04

Madame le Maire rappelle la délibération n° 20211014-06 du 14 octobre 2021 concernant la participation financière de la commune dans le cadre du « PIG » (Programme d'Intérêt Général) de Rodez Agglomération et notamment la participation au financement du volet « adaptation des logements au vieillissement et au handicap ».

Madame le Maire propose que la Commune de Sainte-Radegonde participe financièrement aux dossiers suivants, agréés par l'Anah le 21 février 2023 :

Numéro dossier Anah	Adresse projet	PIG	Type de travaux	Montant des travaux HT avec maîtrise d'œuvre le cas échéant	Montant des travaux subventionnés HT avec maîtrise d'œuvre le cas échéant	Taux RA	Subvention RA	Taux Commune	Participation communale
01201263	9 impasse des Pessonotos 12850 SAINTE RADEGONDE	X	Adaptation de la salle de bains	8 045 €	7 680 €	20%	1536 €	10%	768 €
012015305	Le Bosc nières 12850 SAINTE RADEGONDE	X	Installation d'un monte escalier	9 876 €	9 876 €	15%	1 481 €	5%	494 €

Par délibération en date du 11 février 2025, le Conseil de communauté de Rodez Agglomération a approuvé l'attribution des subventions détaillées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution des subventions détaillées ci-avant pour un montant total de 1 262 € pour les projets de réhabilitations susmentionnés.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

VII - Solidarité avec la population de Mayotte – n° 20250306-05

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de SAINTE-RADEGONDE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de SAINTE-RADEGONDE contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 800 €
- à la Protection civile dont le siège social est à l'adresse suivante : Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte d'un montant de 1 800 €

AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VIII - Financement des travaux de rénovation générale du mémorial – n° 20250306-06

Madame le Maire rappelle la délibération 20230918-06 du 18 septembre 2023 et la délibération 20240404-10 concernant le plan de financement pour les 4 premières étapes de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Madame PRIÉ Emmanuelle et la phase 1.

Cette mission étant achevée, il s'agit à présent d'établir un plan de financement sur les étapes suivants de maîtrise d'œuvre et la phase 2 des travaux intitulée « rénovation générale du mémorial » afin de bénéficier d'un nouvel accompagnement financier.

Le plan prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Dépenses en HT		Recettes en HT		%
MOE Phase 2	8 950.00 €	ETAT (DRAC)	26 424.22 €	20
Lot 1 Maçonnerie pierre de taille	120 096.12 €	Région	26 424.22 €	20
		Département	26 424.22 €	20
Lot 2 Conservation et restauration de structure	3 075.00 €	Fondation du patrimoine	23 000.00 €	17
		Commune	29 848.46 €	23
Total	132 121.12 €	Total	132 121.12 €	100

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ce projet.

SOLLICITE les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IX - Plan de financement de rénovation et réaménagement de l'école maternelle et primaire – n° 20250306-07

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation et de réaménagement de l'école maternelle et primaire « Charles Cayla ».

Le programme comprend :

- La rénovation des sanitaires « maternelle » et de la buanderie attenante,
- La transformation d'un sanitaire adulte, côté maternelle, en WC PMR,
- La transformation d'un ancien bureau en réserve « coupe-feu »,
- La rénovation des sanitaires « primaire » en deux sanitaires différenciés fille-garçon,
- La transformation d'un sanitaire adulte, côté primaire, en WC PMR,
- La mise en place d'une ventilation adaptée dans la salle de sieste,
- La mise en place d'une ventilation dans la classe de CP,
- Le positionnement de rideaux extérieurs orientables pour la classe de CP afin de lutter contre la chaleur l'été,
- La mise en place d'une casquette « brise soleil » devant les classes ne bénéficiant pas d'une avancée les protégeant de la chaleur.

Il convient de présenter le plan de financement de cette opération :

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Mission de maîtrise d'œuvre	15 469.58 €	ETAT (DETR)	59 952.79 €	40 %
Travaux	134 412.41 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	22 482.30 €	15 %
		RODEZ AGGLOMERATION FONDS DE CONCOURS	33 723.45 €	22.50%
		Autofinancement	33 723.45 €	22.50 %
TOTAL	149 881.99 €		149 881.99 €	100 %

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération.

SOLLICITE les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

X - Plan de financement agrandissement de la micro-crèche – n° 20250306-08

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'agrandissement de la micro-crèche. La réglementation concernant les micro-crèches a évolué récemment. Elle permet à présent d'accueillir simultanément 12 enfants en moyenne sur la semaine, plus deux dépassements autorisés.

La configuration actuelle de la micro-crèche ne permet pas de bénéficier des deux dépassements autorisés à cause d'une insuffisance de place au niveau des dortoirs.

Compte tenu de la demande des familles, la commune de Sainte-Radegonde a la volonté de rendre possible l'accueil d'enfants supplémentaires en crèche et donc d'engager les travaux d'agrandissement.

Il convient de présenter le plan de financement de cette opération :

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Mission de maîtrise d'œuvre	20 000 €	ETAT (DETR)	58 500 €	30 %
Travaux	175 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	39 000 €	20 %
		RODEZ AGGLOMERATION FONDS DE CONCOURS	48 750 €	25 %
		Autofinancement	48 750 €	25 %
TOTAL	195 000 €		195 000 €	100 %

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération.

SOLLICITE les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XI – Questions diverses

Antenne-relais à Inières

Le Gouvernement s'est fixé des objectifs en matière de déploiement et de modernisation des réseaux numériques et téléphoniques. Un comité de concertation et de suivi a été créé à l'échelle du Département de l'Aveyron et chaque commune a été interpellée pour signaler des lieux pas ou peu couverts en matière de téléphonie mobile. La commune de Sainte-Radegonde a fait remonter les difficultés rencontrées par les habitants du village d'Inières.

Dans le cadre de l'Accord New Deal auquel sont parvenus le Gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs en date du 14 janvier 2018, les opérateurs se sont engagés à offrir un service de très haut débit sur l'ensemble de leurs réseaux mobiles, en France Métropolitaine. SFR a été mandaté par l'ensemble des opérateurs pour couvrir la zone.

C'est dans ce cadre-là que SFR s'est lancé dans la recherche d'un site susceptible d'accueillir une antenne-relais, dans le secteur d'Inières, pour amener une couverture réseau en 3G et 4G pour les opérateurs SFR, BOUYGUES TELECOM, FREE MOBILE et ORANGE. Une parcelle a été trouvée mais avant de délivrer toute autorisation et d'engager les travaux, une phase d'information des administrés vient d'être lancée.

Une lettre a été distribuée à chaque foyer d'Inières pour signifier que nous tenons à disposition de chacun, pour une durée d'un mois à la mairie de Sainte-Radegonde, un dossier d'information complet.

Courrier Rodez agglomération habitat

Rencontre de Madame le Maire avec le Président et le Directeur de Rodez Agglo Habitat le 13 février 2025 car l'OPH prépare sa Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2026-2031. Plusieurs sujets ont été abordés :

- L'état du parc composé de 23 logements sociaux locatifs au 1^{er} janvier 2025,
- L'importance de coopérer pour le règlement des situations de conflit,
- La vente du patrimoine.

Il a enfin été rappelé la sortie de gestion des 3 logements d'Inières au 31 mai 2025.

RH

Madame le Maire annonce le recrutement par voie de mutation d'un 3^{ème} agent technique qui prendra ses fonctions à Sainte-Radegonde le 1^{er} juin 2025.

Un 4^{ème} agent technique contractuel a été prolongé jusqu'à mi-septembre 2025 (contrat de 7 mois).

Le secrétariat a également été renforcé ponctuellement jusqu'au 11 avril 2025, 4 jours / semaine.

Rentrée scolaire 2025

Nous avons appris la « fermeture révisable » d'un poste à l'école : la rentrée devrait donc se faire à 7 classes. Toutefois un nouveau comptage doit avoir lieu en juin.

Les élus et les parents d'élèves se sont rencontrés. Ces derniers ont présenté le courrier qu'ils comptent envoyer à la Directrice Académique de l'Aveyron.

Succession du Dr Pechdo

Madame le Maire et la 4^{ème} adjointe ont rencontré le Dr Pechdo, le 27 février 2025, pour évoquer sa succession car il part à la retraite fin 2025. Son cabinet permet à deux professionnels de s'installer ensemble. Le médecin va nous communiquer, avec leur accord, les coordonnées de ses anciens internes afin de les rencontrer pour mieux connaître leur point de vue sur le cabinet de Sainte-Radegonde et leurs attentes. Nous allons également rencontrer le service au Département qui s'occupe de fidéliser les médecins sur le territoire.

Consultations en cours ou à venir

Plusieurs consultations d'entreprises sont en cours ou à venir. Elles concernent :

- La 2^{ème} tranche de travaux au mémorial
- La réfection des locaux de l'école
- L'agrandissement de la micro-crèche
- La réalisation d'un chemin en bordure de RD aux Grèzes

Présentations effectuées en fin de séance

Les élus ont pris connaissance en fin de séance :

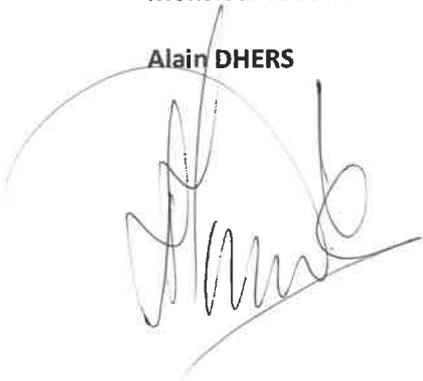
- D'une pré-étude relative à un projet d'autoconsommation sur le toit de la salle d'animation,
- Du programme de rénovation de l'éclairage public étudié en 2025 et réalisé en 2026.

Prochain conseil municipal : jeudi 10 avril 2025 à 20h30

La séance est levée le 7 mars 2025 à 0h30

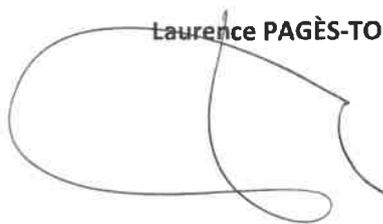
Monsieur le secrétaire de séance,

Alain DHERS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain DHERS', written over a large, faint circular watermark.

Madame le Maire,

Laurence PAGÈS-TOUZÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurence PAGÈS-TOUZÉ', written over a large, faint circular watermark.